

ARRETE N°38_2024A

portant nomination de Monsieur Serge LAZARO au Conseil de Développement
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet en tant que personnalité qualifiée

Le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Vu l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations du Conseil de communauté n°155_2020 du 23 juillet 2020 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération, n°213_2021 du 22 novembre 2021 et n°165_2022 du 11 juillet 2022 approuvant les modifications du règlement,
Vu l'article 68.III du Règlement intérieur de la Communauté d'agglomération Gaillac en vigueur selon lequel « (...). En outre, dix personnalités qualifiées au plus peuvent être nommées par le Président. »,

Arrête :

Article 1

Monsieur Serge LAZARO, ancien conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, résidant de la commune de Fayssac, est nommé au Conseil de développement de la Communauté d'agglomération en tant que personnalité qualifiée en raison de son expertise et de son engagement civique.

Article 2

Le Président de la Communauté d'agglomération et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État.

Fait à Técou, le 07 OCT. 2024



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 08 OCT. 2024

Publication - Mise en ligne le 08 OCT. 2024 et/ou Notification le